

IX. GLOSSAIRE

▀ **Accident du travail**

Accident survenu, par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre que ce soit pour un ou plusieurs chefs d'entreprise.

▀ **Danger**

Le danger est la propriété ou capacité intrinsèque d'un équipement, d'une substance ou d'une méthode de travail, de causer un dommage pour la santé des travailleurs. Par exemple, un gaz toxique dans un circuit clos représente un danger.

▀ **Evaluation des risques**

Il s'agit de quantifier les risques de manière à déterminer leur importance. Cette évaluation, consistant à dégager les risques principaux, est préalable à une hiérarchisation des actions à mener, ce qui facilite ensuite la définition d'un plan d'action.

▀ **Maladie professionnelle**

Maladie résultant d'une exposition plus ou moins prolongée à des nuisances ou à un risque existant lors de l'exercice habituel de la profession.

▀ **Prévention**

Action qui concourt à diminuer la probabilité ou la gravité d'un événement non voulu.

▀ **Risque**

Le risque est le résultat de l'exposition d'un ou plusieurs travailleurs à un danger. (Par exemple, si le gaz toxique peut fuir du circuit et contaminer une zone où se trouvent des travailleurs, il y a risque).

▀ **Sécurité**

Etat de ce qui inspire confiance, absence de risque d'accident.

▀ **Taux de fréquence**

$TF = (\text{Nombre d'accidents de travail avec arrêt} / \text{Nombre d'heures travaillées}) * 1.000.000$

▀ **Taux de gravité**

$TG = (\text{Nombre de jours perdus} / \text{Nombre d'heures travaillées}) * 1.000$

▀ **Unité de travail**

Elle doit être déterminée par le chef d'entreprise, en fonction du contexte particulier de son entreprise. Il peut s'agir de l'établissement, mais aussi d'un atelier, d'une activité, d'un parc de machines,...